

## PROCEDURE DE RETRAIT DES DIPLOMES

Vous avez obtenu un diplôme de l'Université de Haute Alsace et nous vous en félicitons.

Le retrait de votre diplôme peut se faire environ 6 à 8 mois après l'obtention de votre attestation provisoire de réussite qui est remise par votre Service Scolarité.

*A noter : dans le cadre des dispositifs de validation (VAP-VAE-VES), le délai de 6 à 8 mois pour la délivrance du diplôme commence à compter de la fin de l'année universitaire pendant laquelle la décision de validation a été prise.*

→ Sur place (service Scolarité Centrale)

### Horaires d'ouverture :

- le lundi, le mercredi et le jeudi de 8h30 à 12h et de 13h à 16h30,
- le mardi et le vendredi de 8h30 à 12h (fermé au public l'après-midi).

Sur présentation de votre pièce d'identité officielle en cours de validité et du quitus de la bibliothèque.

Le retrait de diplôme par procuration est possible sur présentation de toutes les pièces suivantes :

- courrier manuscrit ou un mail du diplômé donnant procuration à une tierce personne pour le retrait
- pièce d'identité de la tierce personne et copie de la pièce d'identité du diplômé
- quitus de bibliothèque ([à demander à la B.U : contact.lc@uha.fr](mailto:contact.lc@uha.fr))

→ Par correspondance, en retournant l'imprimé de demande de retrait du diplôme définitif, dûment rempli et accompagné des pièces suivantes :

- 1 photocopie de votre pièce d'identité officielle en cours de validité
- 1 enveloppe cartonnée libellée (format A4) à vos nom et adresse, affranchie à 6.27€ (pour ceux qui résident sur le territoire français)
- le quitus de la bibliothèque ([à demander à la B.U : contact.lc@uha.fr](mailto:contact.lc@uha.fr))

L'imprimé et les pièces doivent être retournés à l'adresse de la Scolarité Centrale.

Courrier à envoyer à :  
Service Scolarité Centrale  
Maison de l'étudiant  
1, rue Alfred Werner  
68093 MULHOUSE  
Tel : 03.89.33.66.32

Si vous souhaitez obtenir un **DEUG** ou une **Maîtrise** ou un **Duplicata** il vous suffit de télécharger le formulaire correspondant à votre demande puis de le remplir et de nous le retourner, accompagné d'une copie de votre pièce d'identité. Le délai de délivrance de ces derniers est compris entre 1 et 6 mois.



**DEMANDE DE RETRAIT DU DIPLOME DEFINITIF PAR CORRESPONDANCE**

Mademoiselle       Madame       Monsieur

Nom : ..... Nom Marital : .....

Prénom : ..... Date de naissance : .....

Lieu de naissance : ..... Nationalité : .....

Adresse : .....

Ville : ..... Code Postal : /---/---/---/---/---/ Pays : .....

Tél. fixe : ..... Tél. portable : .....

E-mail : .....

N° Etudiant, indiqué sur votre ancienne carte d'étudiant UHA (facultatif) : .....

Je sollicite par la présente demande le retrait du (ou des) diplôme(s) suivant(s) :

Type de diplôme (licence, master, doctorat, DES...)	Domaine de formation (droit, gestion, informatique, lettres...)	Mention / Spécialité	Année D'obtention

**L'imprimé dûment rempli ainsi que les pièces suivantes doivent être retournés à l'adresse de la Scolarité Centrale.**

- 1 photocopie de votre pièce d'identité officielle en cours de validité
- 1 enveloppe cartonnée libellée à vos nom et adresse, affranchie à **6,27 €** (pour ceux qui résident sur le territoire français) : l'envoi est fait en recommandé avec accusé de réception
- le quitus de la bibliothèque

Date de la demande : .....

**Signature obligatoire**

